

VISITE DE HAUT NIVEAU AUX BAHAMAS

Nassau, Bahamas, 15-19 avril

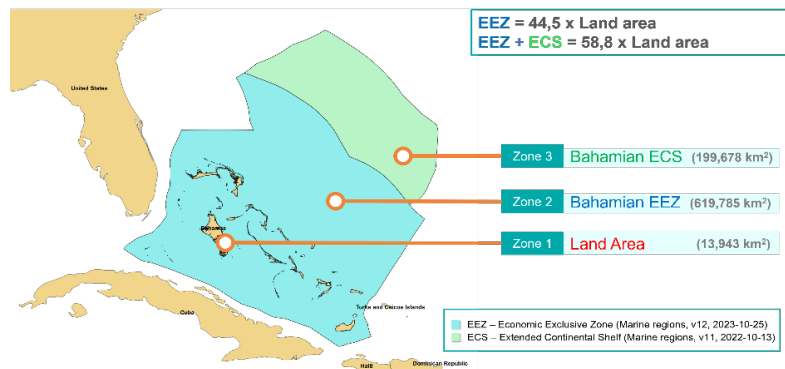
Contribution au programme de travail 2024 de l'OHI	
Tâche 1.3.2.1	Effectuer des visites de haut niveau auprès des gouvernements des Etats non membres

A la suite d'une invitation du ministère des Affaires étrangères des Bahamas en date du 7 février 2024 et de la politique d'élargissement des membres de l'OHI, le Directeur de l'OHI Luigi Sinapi a effectué une visite de haut niveau dans le Commonwealth des Bahamas du 15 au 19 avril. Cette visite avait pour but de reprendre les débats sur l'adhésion potentielle des Bahamas à l'Organisation hydrographique internationale, sur les progrès réalisés dans le secteur maritime des Bahamas, sur la voie à suivre pour renforcer les capacités nationales en matière d'hydrographie et sur le futur des autorités cartographiques des Bahamas.



Visite du Directeur de l'OHI aux ministères des affaires étrangères, des affaires juridiques, de la sécurité nationale et de l'environnement et des ressources naturelles des Bahamas

Au cours de cette visite, le Directeur de l'OHI Sinapi, a rencontré le Ministre de la sécurité nationale, M. Wayne Munroe, M.P., le Secrétaire parlementaire au Ministère des Affaires Etrangères, M. Jamahl Strachan, la Directrice générale du Ministère des affaires étrangères, Mme Jerusa Ali, le Sénateur Ryan Pinder, le Procureur général et Ministre des Affaires juridiques, M. Wayne Munroe K.C., le Ministre de la sécurité nationale, M. Vaughn Miller, le Ministre de l'environnement et des ressources naturelles des Bahamas, ainsi que de nombreux autres acteurs interministériels du Bureau des affaires maritimes et océaniques, de la Force de défense royale des Bahamas, du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles des Bahamas, ministre de la sécurité nationale, M. Vaughn Miller, député, ministre de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que de nombreuses autres parties prenantes interministérielles du Bureau des affaires maritimes et océaniques, de la Force de défense royale des Bahamas, du Service d'information géographique national des Bahamas, du Département de la planification et de la protection de l'environnement, du Département des ports et des Autorités maritimes des Bahamas.



Les limites maritimes des Bahamas

Les débats ont porté sur le rôle de l'hydrographie, de l'OHI et de la Commission hydrographique régionale de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC) dans le développement durable de l'économie des Caraïbes, sur l'importance des Services hydrographiques aux niveaux national, régional et international, et sur leur rôle dans l'économie nationale, avec une référence à l'économie des Bahamas et à la possibilité d'améliorer l'actuelle politique maritime.

Communiqué de presse des services d'information des Bahamas

Press Release
Director of International Hydrographic Organization Making an Official Visit to The Bahamas

Authorised by: Bahamas Information Services
Source: Bahamas Information Services
Date: April 16, 2024

NASSAU, Bahamas – The Director of the International Hydrographic Organization (IHO), Luigi Sinapi is making an Official Visit to The Bahamas from April 15 – April 19, 2024.

During his visit, the Director paid a courtesy call at the Ministry of Foreign Affairs (MFA) on Tuesday, April 16, 2024. He met with the Ministry's Parliamentary Secretary, Jamahl Strachan, M.P. and Director General, Jerusa All.

Directly, following the courtesy call, Mr. Sinapi met with Intra-Ministerial Stakeholders to discuss the benefits of The Bahamas joining the IHO.

He has been the director of the IHO for six years and is responsible for coordinating IHO's programme. Before becoming the Director of the IHO, Mr. Sinapi served as Director, Italian Hydrographic Institute from October 2015 to July 2020. He also served in the Italian Naval Academy.

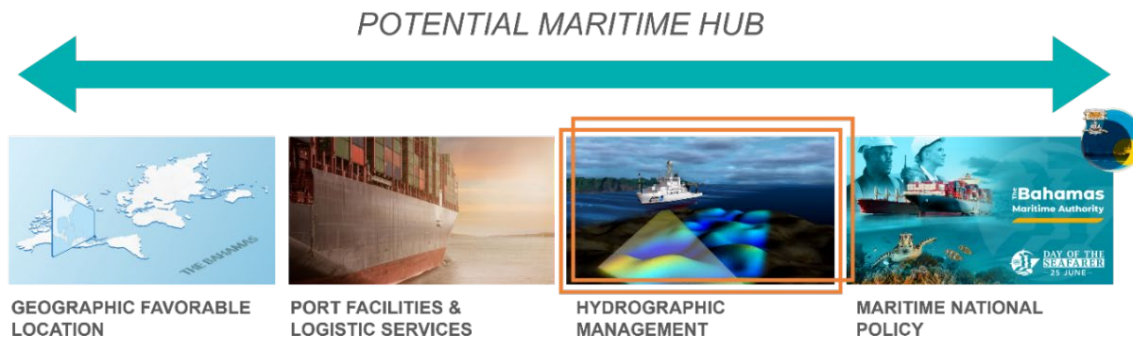
The IHO is an intergovernmental organization that works to ensure all the world's seas, oceans and navigable waters are surveyed and charted. Established in 1921, it coordinates the activities of national hydrographic offices and promotes uniformity in nautical charts and documents. It issues survey best practices, provides guidelines to maximize the use of hydrographic survey data and develops hydrographic capabilities in Member States.

Pictured from left: Foreign Affairs Officer, Maritime and Ocean Affairs Bureau, Keesha Claudia Bethel; Director General, MFA, Jerusa All; Director of the International Hydrographic Organization (IHO), Luigi Sinapi; Permanent Secretary, MFA, Melvin Seymour; Parliamentary Secretary, MFA, Jamahl Strachan, M.P. and Kimberley Lam, Head, Maritime and Ocean Affairs Bureau.

L'importance de disposer d'une capacité hydrographique pour devenir un centre maritime dans la région des Caraïbes a été débattue, en tant que moyen fondamental d'obtenir une connaissance précise de la dynamique de la mer, de ses ressources, de ses limites et de ses changements naturels, afin d'atteindre les deux objectifs principaux suivants :

- Optimiser les chaînes de valeur des Bahamas, telles que le tourisme, avec la construction de nouveaux ports et d'ouvrages côtiers pour accueillir des navires de croisière de plus grande capacité et plus d'endroits pour se divertir, tels que des restaurants et des hôtels. Il s'agit également de garantir la richesse des ressources naturelles comme les plages, les coraux et le littoral qui sont la principale raison pour laquelle les touristes veulent visiter les Bahamas, en recherchant une navigation plus sûre pour réduire le nombre d'accidents aux Bahamas ; et,
- Parvenir à une gestion marine durable qui permette une exploitation efficace des ressources marines, la protection de l'environnement marin et le contrôle permanent des phénomènes d'érosion et de sédimentation qui affectent le littoral.

Compte tenu de l'intérêt qu'ont manifesté les autorités des Bahamas envers le fait de devenir membre de l'OHI, le Directeur de l'OHI a également présenté une analyse des SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces), en soulignant la dépendance à une tierce partie pour la collecte de données océaniques spécifiques, en raison du manque de technologie, de personnel qualifié ou d'infrastructure spécialisée, ainsi que les menaces qui pourraient limiter ce processus. Il a été affirmé que l'OHI peut accompagner et aider les Bahamas tout au long du processus, grâce au programme consolidé de renforcement des capacités de l'OHI et au soutien international des autres Etats membres de l'OHI. Les services d'information des Bahamas ont publié un communiqué de presse sur la visite.



Enfin, les avantages à devenir membre de l'OHI ont été résumés comme suit :

- Accès aux possibilités de formation et d'éducation.
- Accès à une communauté mondiale d'experts.
- Renforcement des capacités pour répondre aux priorités nationales en matière d'océan.
- Participation à l'élaboration de normes relatives à la sécurité de la navigation et aux données océaniques.
- Amélioration de la sécurité de la navigation dans la région géographique à laquelle les Bahamas appartiennent.
- Accès aux meilleures pratiques mondiales.
- Devenir membre du Conseil de l'OHI grâce à l'intérêt hydrographique.
- Préparation aux audits de l'OMI.

et les étapes procédurales nécessaires pour adhérer à l'OHI ont été débattues.

A la fin des réunions individuelles, l'intention des autorités des Bahamas de soutenir le processus interne d'adhésion à l'OHI a été confirmée à tous les niveaux, ainsi que l'intention de commencer à se familiariser avec la communauté hydrographique par la participation aux travaux de la CHMAC en tant que membre associé. Il a également été convenu que le Secrétariat de l'OHI continuerait à suivre et à soutenir les autorités des Bahamas tout au long des prochaines étapes de la procédure d'adhésion à l'OHI, en fournissant toute l'assistance nécessaire.



Le Directeur de l'OHI et le Directeur général de la MFA signent la « note de synthèse ».

Enfin, une « *note conceptuelle* » a été signée par le Directeur de l'OHI et le Directeur général du Ministère des Affaires étrangères des Bahamas afin de définir *la voie à suivre* pour renforcer les capacités nationales des Bahamas en matière d'hydrographie, de définir le futur de l'autorité cartographique des Bahamas et de consolider les progrès accomplis dans le secteur maritime des Bahamas. Il a été convenu que le gouvernement des Bahamas prendrait les actions suivantes recommandées, dans un futur proche :

1. Consolider la présence des Bahamas au niveau régional en adhérant à la Commission hydrographique de la Méso-Amérique et de la mer des Caraïbes (CHMAC) en tant que membre associé, par la signature des statuts de la CHMAC.
2. Participer activement aux activités du programme de renforcement des capacités de l'OHI pour la région de la CHMAC.
3. Planifier, en coopération avec le coordinateur du renforcement des capacités de la CHMAC, une visite technique de l'OHI afin d'évaluer les besoins hydrographiques actuels et futurs des Bahamas, de préparer le rapport technique et d'identifier les différents domaines de travail qu'un Service hydrographique national devrait effectuer ainsi que les lacunes existantes.
4. Le Comité de coordination hydrographique national (NHCC) doit élaborer, en collaboration avec d'autres parties prenantes (universités, centres de recherche, industrie, etc.), des programmes de promotion (ateliers, annonces, médias sociaux) afin de sensibiliser à l'importance des sciences de la mer et de l'hydrographie.
5. Prendre des mesures pour identifier et allouer un financement approprié afin de soutenir la création d'une Autorité nationale et d'un Service hydrographique national.
6. Mettre en œuvre les phases rapportées dans la publication de l'OHI M2 Ed. Juin 2018 - La nécessité de Services hydrographiques nationaux pour la création d'un Service hydrographique national.
7. Les ministères des affaires étrangères, des affaires juridiques, de la sécurité nationale, de l'environnement et des ressources naturelles (en coopération avec le Bureau du Premier ministre) présenteront au Parlement une proposition d'instrument réglementaire interne (par exemple une loi) pour approuver la « Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale » établie à Monaco le 3 mai 1967, et telle qu'amendée par le Protocole en date du 14 avril 2005 qui est entré en vigueur le 8 novembre 2016.
8. Le ministère des Affaires étrangères enverra une note verbale soumettant une lettre de dépôt d'adhésion à la Convention relative à l'OHI à la Principauté de Monaco par la voie diplomatique.